



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 512/2023
Date de la séance du CE : 10 mai 2023
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2022.GSI.2708
Classification : Non classifié

Rapport sur la 2^e stratégie des coûts dans le domaine de l'asile et des personnes réfugiées 2024 - 2027

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, arrête :

1. Le rapport sur la 2^e stratégie des coûts dans le domaine de l'asile et des personnes réfugiées est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif soumet le rapport au Grand Conseil pour approbation.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil

Pièces jointes
– Rapport